



Conseil Municipal du Vendredi 20 mars 2026

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Nesle s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric DEMULE, Maire.

Étaient présents : M. Frédéric DEMULE, Mme Stéphanie COULON, M. Hubert GRAVET, Mme Sophie LOCQUENEUX, M. Philippe LEDENT, Mme Fanny TOTET, M. Romain TEMPEZ, Mme Bérengère POLLEUX, M. Lucas PECRIAUX, Mme Marion VANPUYWELDE, M. Mickaël ANSEL, Mme Martine DUPONT, M. Théo BOULONGNE, M. Pascal MISTRAL, Mme Béatrice MARCANDIER, M. Mathieu LENGLET, Mme Amélie CATHALA et M. Nicolas FORMAN.

Étaient excusés : Mme Joanne PEPIN (pouvoir à M. Frédéric DEMULE).

Intervention du Maire sortant, M. Frédéric DEMULE :

« Je déclare officiellement ouverte cette séance d'installation du nouveau Conseil Municipal.

Je vous informe que conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les séances des conseils municipaux sont publiques.

Conformément à la loi, je vous donne lecture des résultats inscrits au procès-verbal des élections municipales du 15 mars 2026.

Nombre d'inscrits : 1 726

Nombre de votants : 921 (53,36 %)

Bulletins nuls : 87

Bulletins blancs : 23

Suffrages exprimés : 810 (87,95 %)

La liste unique : « Pour Nesle, l'envie & la passion d'agir » conduite par Monsieur Frédéric DEMULE a obtenu :

810 voix soit 100 % des suffrages exprimés.

En conséquence, et en application des dispositions des articles L. 262 du Code électoral, R. 2121-1 et R. 2121-4 du Code général des collectivités territoriales, sont donc déclarés installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux au titre de la liste conduite par Monsieur Frédéric DEMULE :

- FRÉDÉRIC DEMULE
- STÉPHANIE COULON
- HUBERT GRAVET
- SOPHIE LOCQUENEUX
- PHILIPPE LEDENT
- FANNY TOTET
- ROMAIN TEMPEZ
- BÉRENGÈRE POLLEUX
- LUCAS PECRIAUX
- MARION VANPUYWELDE
- MICKAEL ANSEL
- MARTINE DUPONT
- THÉO BOULONGNE
- JOANNE PEPIN-GRAVET
- PASCAL MISTRAL
- BÉATRICE MARCANDIER
- MATHIEU LENGLET
- AMÉLIE CATHALA-BEAUDHUIN
- NICOLAS FORMAN

Je vais maintenant procéder à l'appel nominal des membres du conseil municipal et vous invite à prendre place :

- FRÉDÉRIC DEMULE
- STÉPHANIE COULON
- HUBERT GRAVET
- SOPHIE LOCQUENEUX
- PHILIPPE LEDENT
- FANNY TOTET
- ROMAIN TEMPEZ
- BÉRENGÈRE POLLEUX
- LUCAS PECRIAUX
- MARION VANPUYWELDE
- MICKAEL ANSEL
- MARTINE DUPONT
- THÉO BOULONGNE
- JOANNE PEPIN-GRAVET, absente, pouvoir à Frédéric DEMULE
- PASCAL MISTRAL
- BÉATRICE MARCANDIER
- MATHIEU LENGLET
- AMÉLIE CATHALA-BEAUDHUIN
- NICOLAS FORMAN

Je déclare donc le Conseil municipal installé dans ses fonctions conformément à l'article L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Et, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, je vous propose maintenant de désigner à main levée, le benjamin du conseil municipal, à savoir Monsieur Lucas PECRIAUX, en qualité de secrétaire de séance.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui vote Pour ?

Je vous remercie, Monsieur Lucas PECRIAUX est donc désigné secrétaire de séance.

Je laisse à présent ma place et remets la présidence au doyen d'âge, Monsieur Hubert GRAVET ».

Intervention de Monsieur Hubert GRAVET :

« Mesdames, Messieurs, je vais procéder à l'appel nominal des membres du conseil municipal et vous me répondrez si vous êtes bien présent :

- FRÉDÉRIC DEMULE
- STÉPHANIE COULON
- HUBERT GRAVET
- SOPHIE LOCQUENEUX
- PHILIPPE LEDENT
- FANNY TOTET
- ROMAIN TEMPEZ
- BÉRENGÈRE POLLEUX
- LUCAS PECRIAUX
- MARION VANPUYWELDE
- MICKAEL ANSEL
- MARTINE DUPONT
- THÉO BOULONGNE
- JOANNE PEPIN-GRAVET, absente, pouvoir à Frédéric DEMULE
- PASCAL MISTRAL
- BÉATRICE MARCANDIER
- MATHIEU LENGLET
- AMÉLIE CATHALA-BEAUDHUIN
- NICOLAS FORMAN

Je constate que le quorum est atteint selon l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Je vous donne maintenant lecture de l'ordre du jour du conseil municipal du 20 mars 2026 :

- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints au Maire
- Lecture de la charte des élus

Je vous invite maintenant à procéder à l'élection du Maire.

Et, vous rappelle, qu'en application des articles L. 2122-4, L.2122-5 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

En conséquence, je demande qui est candidat à la fonction de Maire ?

(Monsieur Frédéric DEMULE lève la main afin de proposer sa candidature).

Je constate qu'une seule candidature, celle de Monsieur Frédéric DEMULE.

Avant de voter pour le Maire, je vous propose de désigner, à main levée, 2 assesseurs :

Mme Bérengère POLLEUX et M. Théo BOULONGNE

- Qui est contre ?
- Qui S'abstient ?
- Qui vote Pour ?

Afin de procéder au vote, nous allons vous remettre des bulletins de vote, l'un nominatif et l'autre blanc, ainsi qu'une enveloppe. Vous avez également à votre disposition un stylo.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, déposera son bulletin de vote dans l'urne.

Place au vote :

- FRÉDÉRIC DEMULE
- STÉPHANIE COULON
- HUBERT GRAVET
- SOPHIE LOCQUENEUX
- PHILIPPE LEDENT
- FANNY TOTET
- ROMAIN TEMPEZ
- BÉRENGÈRE POLLEUX
- LUCAS PECRIAUX
- MARION VANPUYWELDE
- MICKAEL ANSEL
- MARTINE DUPONT
- THÉO BOULONGNE
- JOANNE PEPIN-GRAVET, absente, pouvoir à Frédéric DEMULE
- PASCAL MISTRAL
- BÉATRICE MARCANDIER
- MATHIEU LENGLET
- AMÉLIE CATHALA-BEAUDHUIN
- NICOLAS FORMAN

Je vais maintenant demander aux 2 assesseurs de me rejoindre afin de procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Un assesseur ouvrira les enveloppes et indiquera le nom indiqué sur le bulletin de vote et l'autre assesseur enregistrera les suffrages sur la feuille de dépouillement.

Je vous donne lecture des résultats du premier tour de scrutin :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0
- d) Nombre de suffrages blancs : 1

e) Nombre de suffrages exprimés : 18

f) Majorité absolue : 10

Monsieur Frédéric DEMULE : 18 Suffrages

Monsieur Frédéric DEMULE est proclamé Maire, à la majorité absolue, au 1er tour de scrutin et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Je le félicite et lui laisse la présidence, afin qu'il poursuive la séance du conseil municipal. »

Discours de Monsieur Frédéric DEMULE, le Maire élu :

« Monsieur le Maire honoraire, très cher Paul,
Monsieur l'adjoint sortant, cher Jean,
Mesdames, Messieurs, les membres du Conseil municipal,
Mesdames, Messieurs, les agents de la collectivité présents,
Monsieur du Journal de Ham,
Mesdames, Messieurs, Chères Nesloises, Chers Neslois,

Merci, merci infiniment très chers collègues de la confiance que vous venez de me témoigner en m'élisant ce soir Maire de Nesle pour un deuxième mandat. Cela me touche profondément.

Il y a presque 6 années à quelques jours près, le 26 mai 2020 très exactement, j'étais élu maire pour la première fois. Le conseil municipal d'installation s'était alors déroulé pour des raisons de contraintes sanitaires liées à la COVID-19, au Foyer Rural et sans public. Je devenais ainsi le seul et unique maire de Nesle à ne pas être élu dans la mairie en présence de Neslois.

Aujourd'hui, vous ne pouvez pas imaginer l'honneur, la fierté et l'émotion que je ressens de vivre cette installation dans la salle d'honneur de notre magnifique hôtel-de-ville.

Pour le passionné d'histoire locale et pour l'amoureux viscéral de Nesle que je suis, cela représente quelque chose d'inexplicable, un moment intense et particulièrement singulier.

Je me sens enfin digne de mes prédécesseurs : René VERGELOT, premier maire élu dans cet édifice, Raoul CARLIER, Joseph BOUTECHOQUE, Denis LONGUET, Sainte-Marie NAMUROY, Camille GAUTIER, Hervé LAUDREN, Jacques GRONNIER que j'ai connu petit et qui m'a donné l'envie de l'engagement public pour ma commune et ses habitants, Jack PINÇONNET, Paul PILOT et José RIOJA.

Paul, qui me fait l'honneur d'être présent ce soir. Lui qui a vécu son dernier conseil municipal après 37 ans d'engagement il y a 3 semaines. Merci infiniment d'être à mes côtés en cet instant. Tu sais que j'ai pour toi beaucoup de reconnaissance, d'estime et d'affection.

Ma réélection en qualité de Maire est naturellement la traduction logique du vote intervenu le dimanche 15 mars dernier à l'occasion du 1^{er} tour des élections municipales.

À travers vous chers collègues, je souhaite donc m'adresser aux Nesloises et Neslois pour qui je consacre, sans relâche, tout mon temps et toute mon énergie depuis 12 années maintenant.

Je veux les remercier très sincèrement et chaleureusement pour la confiance qu'ils m'ont exprimée ainsi qu'à l'équipe « Pour Nesle, l'envie et la passion d'agir ! ».

Cette confiance nous va droit au cœur, elle nous honore mais surtout elle nous oblige pour les 6 voire 7 années à venir.

Cependant, il ne faut pas faire de triomphalisme.

Notre élection intervient dans un climat abstentionniste national et davantage prononcé dans les communes où il n'y avait pas de concurrence, comme la nôtre.

Cependant un constat, dimanche dernier, Nesle était la commune de plus de 1500 habitants de l'arrondissement de Péronne avec une seule liste où la participation a été la plus importante. Factuellement, il y a eu 43 votants de moins en 6 ans et notre liste fait 307 voix de plus qu'en 2020. Nous pouvons de ce fait penser qu'une forme de reconnaissance du bilan s'est exprimée ainsi qu'une adhésion à notre projet d'avenir.

Maintenant, place à l'action !

Notre équipe va devoir relever plusieurs défis :

- le défi de la santé,
- le défi de la revitalisation,
- le défi du vivre ensemble,
- le défi budgétaire,
- et le défi du Canal Seine-Nord Europe.

Le défi de la santé d'abord car notre ville comme la très grande majorité des communes rurales est petit à petit touchée par la désertification médicale. Avec l'Agence Régionale de Santé et les acteurs locaux nous travaillerons à la mise en place d'un schéma directeur afin d'attirer de nouveaux professionnels de santé. L'aménagement d'une Maison de santé pluriprofessionnelle peut en être, j'en suis convaincu, la pierre angulaire.

Le défi de la revitalisation avec la poursuite des nombreuses actions engagées. Résorption et requalification de friches, création de parkings, cadre de vie amélioré, transformation et adaptation environnementale, soutien aux porteurs de projets économiques, lancement du projet de lotissement Jack Pinçonnet sur 2 hectares derrière le cimetière. Nous serons au rendez-vous !

Le défi du vivre ensemble avec la sécurité publique renforcée, la réussite éducative comme priorité pour nos écoliers, le soutien aux associations culturelles, sportives, patriotiques, musicales et sociales, l'animation festive de la ville, sans oublier les nombreuses actions pour notre jeunesse et nos aînés. Nos aînés pour qui j'exprime une attention et une affection toute particulière.

Le défi budgétaire, à l'heure où les dotations baissent considérablement, où les subventions de nos partenaires vont se faire plus rares dans la réalisation de nos investissements, au moment où les dépenses d'énergie repartent à la hausse en raison des incertitudes internationales. Nous devons faire preuve de vigilance, de responsabilité et de rigueur.

Le défi du Canal Seine-Nord Europe, enfin. Notre ville va considérablement évoluer dans les années à venir par cette réalisation majeure qui va relier la Seine à l'Escaut. Les travaux du Canal ont commencé dans l'Oise depuis de nombreux mois et ils arrivent maintenant dans la Somme. Ici localement, 1000 à 1500 compagnons sont attendus entre 2027 et 2032 dont une partie viendra de l'extérieur. Dans ce cadre, il nous faudra travailler avec la Communauté de Communes, la région Hauts-de-France, le département de la

Somme, la Société du Canal, le Syndicat Mixte des Ports Intérieurs et l'Etat, aux conditions d'accueil : l'hébergement, la restauration, la santé, la sécurité, les infrastructures, les mobilités... Et pour nos habitants, à la formation, à l'insertion et au recrutement. Aussi, un port intérieur multimodal de plus de 90 hectares avec un quai linéaire de 400 mètres verra le jour dans la zone des garages François avec la création de très nombreux emplois. À nous d'être présents, actifs et mobilisateurs.

Vous l'aurez compris, à partir d'aujourd'hui et pour les années à venir, c'est maintenant à nous tous qu'incombe la responsabilité de la modernisation, de l'aménagement, du développement, de la gestion et de l'animation de notre belle et douce ville que nous aimons tant.

Aussi, l'intérêt général doit rester notre boussole.

Je sais pouvoir vous faire confiance pour poursuivre les actions engagées et en réussir de nouvelles.

Pour conclure mon discours d'installation, je citerai la même phrase qu'il y a 6 ans, celle du philosophe français Henri Bergson, elle est tellement empreinte de vérité, je vous la délivre :

« L'avenir, ce n'est pas ce qui va arriver, mais ce que nous allons en faire ».

Merci de votre confiance et merci de votre attention.

Vive Nesle !

Suite du conseil municipal et intervention de Mr le Maire :

« Mesdames, Messieurs, l'article L. 2122-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que, dans chaque commune, le Maire et un ou plusieurs adjoints, sont élus parmi les membres du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints, sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil, soit 30 % de 19 = 5,7 donc 5 adjoints maximum.

Aussi, au vu de ces éléments je vous propose de fixer le nombre d'adjoint à 5.

Je vous propose de délibérer à main levée.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui vote Pour ?

Cette délibération est donc adoptée. Je vous remercie.

Le Conseil municipal est donc maintenant appelé à procéder à l'élection des adjoints au maire dont le nombre vient d'être fixé à 5.

Je vous rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Par ailleurs, je vous informe que l'ordre de présentation des candidats de la liste présentée pour l'élection des adjoints ayant obtenu la majorité absolue déterminera l'ordre d'inscription des adjoints au tableau.

Voici la liste des adjoints que je vous propose :

- 1^{ère} adjointe : Madame Sophie LOCQUENEUX
- 2^{ème} adjoint : Monsieur Hubert GRAVET
- 3^{ème} adjointe : Madame Stéphanie COULON
- 4^{ème} adjoint : Monsieur Pascal MISTRAL
- 5^{ème} adjointe : Madame Fanny TOTET

Comme le demande la législation, je me dois de demander s'il y a une seconde liste de 5 noms qui souhaite se présenter ?

Je constate qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a été déposée. Cette liste sera jointe au procès-verbal.

Afin de procéder au vote, nous allons vous remettre des bulletins de vote, l'un avec l'identité des 5 adjoints et l'autre blanc, ainsi qu'une enveloppe. Vous avez également à votre disposition un stylo.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, déposera son bulletin de vote dans l'urne.

Place au vote :

- FRÉDÉRIC DEMULE
- STÉPHANIE COULON
- HUBERT GRAVET
- SOPHIE LOCQUENEUX
- PHILIPPE LEDENT
- FANNY TOTET
- ROMAIN TEMPEZ
- BÉRENGÈRE POLLEUX
- LUCAS PECRIAUX
- MARION VANPUYWELDE
- MICKAEL ANSEL
- MARTINE DUPONT
- THÉO BOULONGNE
- JOANNE PEPIN-GRAVET, absente, pouvoir à Frédéric DEMULE
- PASCAL MISTRAL
- BÉATRICE MARCANDIER
- MATHIEU LENGLET
- AMÉLIE CATHALA-BEAUDHUIN
- NICOLAS FORMAN

Je vais demander aux 2 assesseurs Madame Bérengère POLLEUX et Monsieur Théo BOULONGNE de me rejoindre afin de procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Pour rappel, un assesseur ouvrira les enveloppes et indiquera le nom de la liste indiqué sur le bulletin de vote et l'autre assesseur enregistrera les suffrages sur la feuille de dépouillement.

Résultats du premier tour de scrutin :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d) Nombre de suffrages blancs : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés : 19
- e) Majorité absolue : 10

Je proclame élus adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste proposée par Monsieur Frédéric DEMULE.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, soit :

- 1^{ère} adjointe : Madame Sophie LOCQUENEUX
- 2^{ème} adjoint : Monsieur Hubert GRAVET
- 3^{ème} adjointe : Madame Stéphanie COULON
- 4^{ème} adjoint : Pascal MISTRAL
- 5^{ème} adjointe : Fanny TOTET

Toutes mes sincères et chaleureuses félicitations.

Avant de passer à la lecture de la charte des élus, je souhaite vous annoncer les délégations des 5 adjoints.

- 1^{ère} adjointe : Sophie LOCQUENEUX
Déléguée à la réussite éducative, à la restauration scolaire, aux activités périscolaires et à la santé
- 2^{ème} adjoint : Hubert GRAVET
Délégué aux finances, à l'urbanisme, à la réglementation publique, aux bâtiments communaux, aux travaux, au service technique, à la sécurité et la vidéoprotection
- 3^{ème} adjointe : Stéphanie COULON
Délégué à la communication, à la médiathèque, à la culture, au patrimoine, au service espaces verts, au fleurissement et au logement
- 4^{ème} adjoint : Pascal MISTRAL
Délégué aux voiries, aux chemins ruraux, aux réseaux, à la gestion des eaux pluviales, à l'éclairage public et au cimetière
- 5^{ème} adjointe : Fanny TOTET
Déléguée à la cohésion sociale, aux actions intergénérationnelles, aux relations avec l'espace de vie sociale et aux festivités

Par ailleurs, je vous informe que je procéderai à la nomination de 3 conseillers municipaux délégués, à savoir :

- Mickaël ANSEL
Délégué aux sports, aux loisirs et à l'étang de Morlemont
- Bérengère POLLEUX
Déléguée à l'emploi, à l'insertion et aux relations avec les entreprises, les commerçants et les artisans
- Lucas PECRIAUX
Délégué à la jeunesse, à la citoyenneté et au devoir de mémoire

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je vais maintenant vous donner lecture de la charte des élus conformément aux articles 1111-3 et 1111-14 du CGCT, dont vous trouverez une copie sur votre table que je vous demanderai de bien vouloir signer. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Chers collègues avant de conclure ce conseil municipal, je vous communique 3 dates à inscrire dans vos agendas.

Une réunion plénière à huit clos se tiendra le mercredi 25 mars à 18h30 ici même afin de travailler ensemble sur la constitution des commissions ainsi que sur nos représentants et délégués dans les différents organismes extérieurs.

Aussi, un conseil municipal se tiendra le mercredi 1^{er} avril à 18h30 avec à l'ordre du jour le vote de la constitution des commissions, des délégués extérieurs, des indemnités des élus, du règlement intérieur du conseil, des délégations du conseil municipal accordées au maire conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT.

Enfin, un conseil municipal aura lieu le mercredi 22 avril à 18h30 avec, entre autres, à l'ordre du jour le vote des taux d'imposition, du budget primitif 2026 ou encore des subventions accordées aux associations.

Je vous invite de suite à nous réunir dans les escaliers de la Mairie afin de prendre une photo du nouveau conseil municipal puis, nous irons déposer une gerbe de fleurs au pied du monument aux morts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

Merci à tous pour votre présence.